



LE 16 AOÛT 2021

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix (10) jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence soit jusqu'au 20 août 2021;

CONSIDÉRANT qu'il est impossible pour le conseil de siéger dans la salle du conseil avec public tout en respectant la distanciation et qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence (ZOOM).

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Beaupré tenue par voie de visioconférence (ZOOM), le lundi 16 août 2021 à 19 h 30, à laquelle sont présents :

M. Pierre Renaud, maire
Mme Nancy Pelletier, conseillère #1
M. Christian Blouin, conseiller #2
M. Serge Simard, conseiller #4
M. Michel Beaumont, conseiller #5
Mme Michèle Abdelnour, conseillère #6

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Pierre Renaud, maire.

Également présent : M. Roch Lemieux, directeur général, trésorier et greffier adjoint

Absence motivée : M. Pierre Carignan conseiller #3 et Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe

9848-160821 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

RAPPORT

C.C.U.

. Rapport des permis juillet 2021

ADMINISTRATION

. Rapport budgétaire juillet 2021

9849-160821 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 JUILLET 2021**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021.

9850-160821 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 JUILLET 2021**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 juillet 2021.

9851-160821 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

Journal des chèques 2101241 – 2101325	151 064,46 \$
Journal des chèques 2101326 – 2101403	3 034 630,32 \$
Journal des chèques 2101404 – 2101458	72 376,95 \$
Journal des chèques 2101459 – 2101539	2 134 371,75 \$

9852-160821 **REPORT / DÉPÔT RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2022-2023-2024**

CONSIDÉRANT QUE l'évaluateur municipal demande une extension pour le dépôt du prochain rôle triennal d'évaluation, 2022-2023-2024

CONSIDÉRANT QUE le report demandé ne cause aucun préjudice aux contribuables de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement ;

QUE, conformément à l'article 71 de la Loi sur la fiscalité municipale, le conseil municipal avise le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, du report au plus tard au 31 octobre 2021, de la date limite pour le dépôt du prochain rôle triennal d'évaluation de la ville de Beauré suite à la requête soumise par l'évaluateur municipal dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

9853-160821 **ADOPTION DE LA PROGRAMMATION MOFIDIÉE (VERSION 2) DE LA TECQ 2019-2023 SUITE À LA BONIFICATION DE 362 632 \$**

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec a bonifié l'enveloppe réservée à la Ville de Beauré d'un montant de 362 632 \$;

ATTENDU QU'IL y a donc lieu de modifier la programmation des travaux de la TECQ-2019-2023;

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

9854-160821 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CHARLES BEAULIEU**

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement de verser à Charles Beaulieu la somme de 500 \$ à titre d'aide financière.

9855-160821 **COMMANDITE LE DÉFI DES COULEURS**

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement de verser au « Défi des couleurs » la somme de 3 500 \$ à titre de commandite en échange d'un plan de visibilité.

9856-160821 **PRÊT DE LA GRANDE SALLE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE POUR DES COURS DE DANSE DE LA FADOQ**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement de prêter gratuitement la grande salle du Centre communautaire, lorsqu'elle n'est pas louée, pour des sessions de danse les mardis de 19 h à 21 h, les mercredis de 9 h à 11 h et les jeudis de 10 h à 11 h et de 19 h à 20 h. Il est clairement entendu que la FADOQ sera responsable du ménage de la salle. Si la déclaration d'urgence sanitaire est toujours en vigueur (crise de la COVID-19) et que des mesures particulières imposées doivent être prises, la FADOQ s'engage à les respecter. Le tout pourra être réévalué en cours d'année selon les activités de la Ville.

9857-160821 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 1268**

ATTENDU l'avis de motion, la présentation et le dépôt du projet de règlement numéro 1268 à la séance du 5 juillet 2021 ;

ATTENDU qu'aucune modification n'a été apportée audit projet de règlement ;

ATTENDU que le maire mentionne que le présent règlement a pour objet de modifier le règlement numéro 1226 concernant la circulation, le stationnement et autres règles concernant les chemins et la sécurité routière dans la municipalité pour réduire la vitesse sur certaines rues, ajouts de panneaux d'arrêt et interdiction de stationner sur certaines rues.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'adopter le Règlement numéro 1268.

9858-160821 **PROJET D'AGRANDISSEMENT – 25, RUE DE LA DISTILLERIE (SODEMCO)**

ATTENDU que le propriétaire de l'immeuble sis au 25, rue de la Distillerie a déposé des plans préparés par l'architecte Mario Vandal, révision 03-2021-07-12 pour une demande de permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment situé au 25, rue de la Distillerie ainsi que la rénovation du bâtiment existant;

ATTENDU qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 14 du chapitre 3, la demande de permis est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

ATTENDU que les travaux projetés produiront un ensemble harmonieux et que le choix des matériaux de finition extérieure pour l'agrandissement sera dans la continuité des matériaux de la partie existante;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les plans déposés en regard dudit règlement et qu'ils sont d'avis que le projet d'agrandissement et de la rénovation extérieure du bâtiment existant est conforme aux objectifs et critères énoncés dans le règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'approuver le projet d'agrandissement et de rénovation du bâtiment existant suivant les documents joints à la recommandation 21-49 du CCU du 13 juillet 2021.

9859-160821 **PROJET D'ENSEIGNE – 25, RUE DE LA DISTILLERIE (SODEMCO)**

ATTENDU que le propriétaire de l'immeuble sis au 25, rue de la Distillerie a déposé une photo pour une demande de permis pour remplacer l'enseigne détachée du bâtiment de l'ancienne entreprise pour y afficher la nouvelle entreprise;

ATTENDU qu'en vertu du chapitre 6 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, toute enseigne commerciale installée dans une zone industrielle est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

ATTENDU que l'objectif vise un mode d'affichage distinctif, respectueux des caractéristiques du lieu et qui s'intègre harmonieusement avec la vocation du secteur;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé le projet en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme à l'objectif et aux critères énoncés dans le règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'approuver le projet de remplacement de l'enseigne détachée suivant les documents joints à la recommandation 21-50 du CCU du 13 juillet 2021.

9860-160821 **PROJET D'ENSEIGNE – 175, BOUL. DU BEAU-PRÉ (PRO IMMOBILIER ET HYPOTHÈQUE)**

ATTENDU que le propriétaire de l'immeuble sis au 175, boulevard du Beau-Pré a déposé une image pour une demande de permis pour remplacer l'enseigne de l'entreprise détachée du bâtiment suite à un changement de bannière;

ATTENDU qu'en vertu du chapitre 6 du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, les enseignes situées dans un corridor de 500 m calculé de part et d'autre de l'emprise des routes 138 et 360, sont assujetties à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

ATTENDU que l'objectif vise à favoriser un mode d'affichage distinctif, respectueux des caractéristiques du lieu qui s'intègre harmonieusement avec la vocation du secteur;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé le projet en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que l'enseigne projetée respecte l'objectif et les critères énoncés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'approuver le projet de remplacement de l'enseigne suivant les documents joints à la recommandation 21-51 du CCU du 13 juillet 2021.

9861-160821 **PROJET DE RÈGLEMENT 1269 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1192 SUR LE ZONAGE POUR AGRANDIR LA ZONE 51-H À MÊME LA ZONE 53-H (PROJET OIKOS)**

ATTENDU que le conseil municipal a adopté la résolution 9763-030521 approuvant le plan projet de lotissement et d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre Jean Taschereau de sa minute 15459 en date du 7 avril 2021 suivant une recommandation de ce comité;

ATTENDU que le conseil municipal a adopté la résolution 9824-050721 approuvant un projet de construction d'un bâtiment résidentiel à logements multiples qui sera situé au 105, boulevard Bélanger suivant une recommandation de ce comité selon les spécifications suivantes : qu'une opération cadastrale soit réalisée pour créer un lot distinct et que le règlement de zonage soit modifié afin que la limite de la zone 51-H soit agrandie à même la zone 53-H pour inclure le lot distinct pour que le bâtiment projeté qui chevauchait deux zones soit compris dans la zone 51-H;

ATTENDU que la partie du plan projet de lotissement au sud du boulevard Bélanger et que cette construction projetée chevauche les zones 51-H et 53-H où les usages et les normes d'implantation ne sont pas identiques;

ATTENDU qu'un plan pour une opération cadastrale pour créer un lot distinct a été déposé;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé le projet de règlement préparé par le service de l'urbanisme pour agrandir la zone 51-H à même la zone 53-H afin d'inclure dans une seule zone, la partie du plan projet de lotissement au sud du boulevard Bélanger;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'adopter le projet de règlement modifiant le Règlement 1192 sur le zonage pour agrandir la limite de la zone 51-H à même la zone 53-H afin d'inclure, dans une seule zone, la partie du plan projet de lotissement au sud du boulevard Bélanger, suivant les documents joints à la recommandation 21-52 du CCU du 13 juillet 2021.

9862-160821 **AUTORISATION SIGNATURE ADDENDA AU PROTOCOLE D'ENTENTE PROJET LE 19^E**

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'autoriser le maire, M. Pierre Renaud et la greffière, Mme Johanne Gagnon à signer l'addenda au protocole d'entente du projet le 19^e.

9863-160821 **AUTORISATION SIGNATURE CESSION DE RUE ET SERVITUDES DE LA PART DU PROMOTEUR À LA VILLE CONCERNANT LE PROJET LE 19^E**

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'autoriser le maire, M. Pierre Renaud et la greffière, Mme Johanne Gagnon à signer tous les documents requis concernant la cession et servitudes au bénéfice de la Ville de la part du promoteur concernant le projet Le 19^e.

9864-160821 **AUTORISATION SIGNATURE CESSION DE RUE ET SERVITUDES DE LA PART DU PROMOTEUR À LA VILLE CONCERNANT LE PROJET L'ALTITUDE**

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'autoriser le maire, M. Pierre Renaud et la greffière, Mme Johanne Gagnon à signer tous les documents requis concernant la cession et servitudes au bénéfice de la Ville de la part du promoteur concernant le projet l'Altitude.

9865-160821 **PROJET QUARTIER DES MONTAGNARDS – AJOUT D'UNE PISTE MULTIFONCTIONNELLE AU PROJET CANALISATION DU FOSSÉ**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'autoriser une dépense supplémentaire de 52 730 \$ + taxes pour la réalisation d'une piste multifonctionnelle dans le cadre des travaux de canalisation du fossé d'un tronçon de la rue des Montagnards

Cette somme sera payable à même le surplus accumulé de l'année en cours ou le surplus accumulé.

9866-160821 **APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA CUEILLETTE ET LE TRANSPORT DES ORDURES MÉNAGÈRES**

CONSIDÉRANT que la Ville de Beupré désire obtenir des offres pour la cueillette et le transport des ordures ménagères;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal désire approuver le contenu des documents d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement :

- a) d'accepter, tel que soumis par la direction générale, les documents d'appel d'offres et l'estimation des coûts;
- b) d'autoriser la greffière, Mme Johanne Gagnon, à procéder à l'appel d'offres public avec les documents ci-devant mentionnés et acceptés par le conseil.

9867-160821 **APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DU TERRAIN DE TENNIS DOUBLE ET PATINOIRE**

CONSIDÉRANT que la Ville de Beupré désire obtenir des offres pour le réaménagement du terrain de tennis double et patinoire;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal désire approuver le contenu des documents d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement :

- c) d'accepter, tel que soumis par la direction générale, les documents d'appel d'offres et l'estimation des coûts;
- d) d'autoriser la greffière, Mme Johanne Gagnon, à procéder à l'appel d'offres public avec les documents ci-devant mentionnés et acceptés par le conseil.

9868-160821 **OUVERTURE D'UN CONCOURS POUR LE POSTE DE PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN AUX LOISIRS**

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement d'autoriser l'ouverture d'un concours pour le remplacement d'un employé pour le poste « Préposé à l'entretien loisirs »

9869-160821 **PROLONGEMENT DÉLAI POUR CONSTRUCTION UNICO**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'accorder un délai supplémentaire à UNICO pour procéder à la construction d'un bâtiment sur le lot 6 301 108 d'ici le 30 juin 2022.

9870-160821 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FONDS DE LA CAPITALE NATIONALE**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement de demander au Fonds de la Capitale Nationale par l'entremise de la MRC Côte-de-Beaupré une aide financière de 200 000 \$ pour animer le centre-ville de la Ville de Beaupré en 2022.

9871-160821 **AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1270**

Monsieur le maire donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le projet de règlement 1270 modifiant le Règlement numéro 987 sur la sécurité, la paix et l'ordre afin d'actualiser l'annexe « A » concernant les noms des parcs et l'ajout de nouveaux parcs.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'est présente et aucune question n'a été reçue. Monsieur le maire invite les citoyens qui auraient des questions à les acheminer à l'hôtel de ville.

9872-160821 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement que cette séance soit levée à 19 h 50.

Pierre Renaud
Maire

Roch Lemieux, Directeur général
et greffier-adjoint